

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28775**

Intitulé

Manager du développement durable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Groupe Sup de Co - La Rochelle

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation , gestion), 340 Spécialités plurivalentes des services a la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le titre :

Définition de la stratégie développement durable de l'entreprise

- Réalisation d'un état des lieux DD de l'entreprise
- Mise en œuvre d'une veille DD dans l'environnement de l'entreprise
- Utilisation des résultats de la veille pour mesurer l'importance des changements sur les enjeux DD
- Détermination des enjeux stratégiques DD pour l'entreprise
- Elaboration d'une stratégie DD pour l'entreprise
- Mettre en œuvre des innovations et des ruptures

Conception et mise en œuvre du plan d'actions développement durable défini

- Construction du projet DD de l'entreprise
- Conception du programme et des plans d'actions DD
- Mise en œuvre du projet DD
- Pilotage du programme et des plans d'actions DD
- Management des ressources
- Dialogue avec les parties prenantes

Communication et animation du plan d'actions développement durable

- Sensibilisation et formation des employés de l'entreprise et des parties prenantes
- Mobilisation globale autour des indicateurs clés et des objectifs définis
- Communication et dialogue sur les finalités, les enjeux et les résultats de la démarche DD
- Représentation de l'entreprise auprès des parties prenantes
- Evaluation des plans d'actions et mise en œuvre de la redevabilité auprès des parties prenantes

Le titulaire est capable de :

- Réaliser un état des lieux DD de l'organisation
- Hiérarchiser les enjeux DD
- Déterminer une stratégie DD
- Mettre en place un système de veille DD
- Concevoir et mettre en œuvre des innovations et des ruptures
- Utiliser les résultats de l'anticipation pour mesurer l'importance des changements sur les enjeux développement durable
- Construire le projet DD
- Piloter le programme d'action RS
- Manager les ressources
- S'assurer de l'appropriation du projet
- Piloter le déploiement du projet
- Dialoguer avec les parties prenantes
- Sensibiliser et former les employés de l'Entreprise ou les parties prenantes
- Anticiper et maîtriser le changement organisationnel
- Assurer une mobilisation globale autour des indicateurs clés et objectifs définis
- Assurer le dialogue et la communication sur les finalités, les enjeux et les résultats de la démarche DD
- Représenter l'organisme auprès des parties prenantes notamment lors d'audit, de notation extra-financière, de crise, de manifestations ou évènements
- Maîtriser le rendre-compte et la « redevabilité » de la démarche

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les métiers de Manager du développement durable sont susceptibles d'être présents au sein de tous les secteurs d'activité :

- Energie,
- Ingénierie, Conseils Etudes et Enseignement,

- Construction, Habitat - Déchets,
- Industrie
- Commerce et Transport,
- Tourisme,
- Banques et assurances,
- Communication
- Ressources Humaines

Dans des entreprises privés ou publics de toutes tailles.

Type d'emplois accessibles :

- Chargé de mission RSE ;
- Chargé de mission développement durable ;
- Chargé de développement local, chargé de mission développement durable - Agenda 21,
- Responsable qualité sécurité environnement en industrie ;
- Responsable hygiène sécurité environnement en industrie ;
- Responsable RSE ;
- Responsable développement durable ;
- Responsable qualité services, consultant en management de la qualité ;
- Consultant en organisation et management ;
- Auditeur qualité service, auditeur qualité en industrie, auditeur en organisation

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

K1802 : Développement local

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Réglementation d'activités :

Pas de réglementations d'activités

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etudes de cas
- Stage et mémoire appliqué
- Business Game
- Consultancy project
- Examen final
- Dossier concernant la mise en oeuvre de la méthodologie ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
- Dossier métiers
- Visite d'entreprises
- Dossier compétences
- Restitutions orales

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28775 - Concevoir et mettre en œuvre le plan d'actions développement durable défini</p>	<p>Descriptif : A partir de la validation de la Direction Générale sur la stratégie DD à suivre, le Manager du développement durable doit s'assurer que les axes de la politique DD se déclinent en programmes et plans d'actions dans les métiers et fonctions de l'entreprise, y compris dans les relations avec certaines parties prenantes critiques (les fournisseurs, les clients...). Il devra piloter, animer et déployer auprès des relais (filiales, fonctions et entités relatives à l'entreprise...) des actions nécessaires à la mise en œuvre de la politique de DD de l'entreprise. Pour cela il devra s'assurer de la réalisation des actions et de l'identification d'indicateurs clefs pour l'entreprise.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan d'action DD et des indicateurs DD ; • Elaboration d'un Business Plan par l'élaboration d'un tableau de bord prospectif d'indicateurs extra financiers ; • Elaboration d'une cartographie des « processus » d'une organisation et une analyse de l'efficacité des processus ; • Rapport sur la mise en œuvre du projet DD relatif au cahier des charges de la mission ou du stage ; • Mise en situation d'audits selon un référentiel déterminé ; • Hiérarchisation des Parties Prenantes (PP) d'un organisme. <p>Ou</p> <p>Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc, 3 à 6 mois après le parcours formatif et une immersion professionnelle de même durée.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28775 - Communiquer et animer la mise en œuvre du plan d'actions développement durable</p>	<p>Descriptif : Le manager du développement durable a un rôle très important d'animation sur les enjeux et la stratégie du développement durable dans l'entreprise. Pour cela, il doit sensibiliser et former son équipe (le cas échéant), les employés de l'entreprise mais aussi les parties prenantes tout en s'assurant de la bonne réalisation de la démarche. Il est le garant de l'appropriation progressive de la démarche DD et ses actions par l'ensemble du personnel notamment grâce à une communication interne et externe performante. Il est responsable des différents livrables sur le développement durable (audits externes et internes, rapport DD) auprès des diverses parties prenantes de l'entreprise (y compris éventuellement les organismes de certification, de réglementation...).</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception et réalisation des actions de formation au DD (supports, animation, évaluation, suivi) • Présentation critique des activités et des difficultés rencontrées en termes de changement (adhésion des acteurs) au sein de l'entreprise • Elaboration d'un plan directeur de projet DD avec planification, organisation, ressources allouées, objectifs, risques...) • Elaboration d'un plan de communication DD • Définition d'une procédure d'audit ou de gestion de crise DD • Réalisation d'une comparaison de rapports DD afin de les « noter » au regard des indicateurs des normes internationales (ISO 26 000). <p>Ou Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc, 3 à 6 mois après le parcours formatif et une immersion professionnelle de même durée.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28775 - Définir la stratégie développement durable de l'entreprise</p>	<p>Descriptif : Afin de pouvoir définir sa stratégie, le Manager du développement durable doit analyser la situation de l'entreprise en matière de DD. Il doit aussi anticiper sur les évolutions dans ce domaine (veille au niveau politique, économique, social, technologique, écologique, légal...). Il devra par la suite prioriser les enjeux du DD et les parties prenantes en fonction de la stratégie et de la vision de l'entreprise, et proposer à sa direction générale des axes de progrès DD de natures stratégiques et opérationnelles pour l'entreprise.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Argumentaire pour répondre à la problématique et la détermination des enjeux DD de l'organisation présentée dans une étude de cas ; • Présentation de la hiérarchisation des enjeux DD et axes d'amélioration ; • Réalisation d'un plan directeur de projet DD et présentation orale des solutions proposées à un Comité de Direction d'entreprise ; • Réalisation d'une veille thématique dans un cadre réglementaire ou volontaire sur les risques et politique du DD dans une perspective internationale. <p>Ou</p> <p>Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc, 3 à 6 mois après le parcours formatif et une immersion professionnelle de même durée.</p>

Validité des composantes acquises : 2 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- Président : personnalité qualifiée du monde économique - 4 personnes dans le jury 50 à 75% sont extérieures à l'autorité délivrant la certification et représentent le secteur professionnel Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50%/ 50%
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Président : personnalité qualifiée du monde économique - 4 personnes dans le jury 50 à 75% sont extérieures à l'autorité délivrant la certification et représentent le secteur professionnel Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50%/ 50%
En contrat de professionnalisation	X	- Président : personnalité qualifiée du monde économique - 4 personnes dans le jury 50 à 75% sont extérieures à l'autorité délivrant la certification et représentent le secteur professionnel Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50%/ 50%
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	- Président : personnalité qualifiée du monde économique - 4 personnes dans le jury 50 à 75% sont extérieures à l'autorité délivrant la certification et représentent le secteur professionnel Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50%/ 50%
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager du développement durable" avec effet au 02 janvier 2007, jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 5 août 2018, jusqu'au 21 décembre 2021.

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, sous l'intitulé "Manager du développement durable" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 05 août 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Une vingtaine de certifiés par an.

Autres sources d'information :

com@esc-larochelle.fr

Groupe Sup de Co La Rochelle

Lieu(x) de certification :

Groupe Sup de Co - La Rochelle : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Charente-Maritime (17) [La Rochelle]

Groupe Sup de Co La Rochelle

102 rue de Coureilles, Les Minimes

17024 La Rochelle Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Groupe Sup de Co La Rochelle

102 rue de Coureilles, Les Minimes

17024 La Rochelle Cedex 1

Historique de la certification :

Certification précédente : Manager du développement durable